Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_23-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 9 Février 2026

Date de convocation : 02/02/2026 **Date d'affichage : 02/02/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Jacqueline HAQUIN, Philippe CHAVROCHE, Martine PAILLARD, Denis FROMONT ; Adjoints, Gwenaëlle MONCHIERI-LECENE, Yann LE GUENNEC, Françoise HERBERT, Anne-Lise CRUCHON, Denis MARTIN ; conseillers municipaux

Absents excusés : Marie-Geneviève SAUVAGE (donne pouvoir à Philippe CHAVROCHE), Aurélien LEBLANC

Absent non excusé : David GIEUX

Secrétaire de séance : Philippe CHAVROCHE

35/330/23/2026
15- Objet : Vente de terrain Rue de la roche

Monsieur Philippe CHAVROCHE ; 2ème adjoint rappelle qu'une demande de cession foncière a été faite par M. et Mme LÊ (propriétaires du terrain situé 32 rue de la roche).

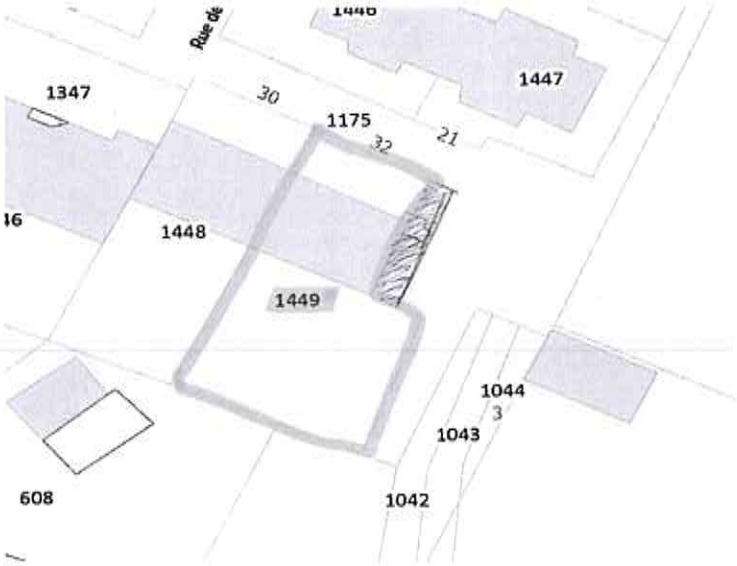
Historique des parcelles :

B 1449 d'une surface de 384 m² appartient à M.et Mme LÊ
B 1175 d'une surface de 1078 m² appartient à la commune

M et Mme LÊ souhaitent acquérir la surface du parterre mitoyen à leur parcelle

De plus, il a été décidé que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de M et Mme LÊ. Le terrain sera donc cédé par la commune à titre gratuit.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260209-D2026_23-DE



Détail de la cession foncière :
Partie acquise par M et Mme LÊ : B 1175p : environ 32 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** la cession foncière avec M et Mme LÊ
- **ACCEPTE** que les frais de notaire et de géomètre soient pris en charge par M et Mme LÊ
- **CONFIE** les actes à SCP OUAIRY et DE GIGOU Notaires et associés sise 17, rue de Notre Dame à VITRE (35500).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents juridiques liés à cette opération

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 10.02.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE